

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

ARRETE N° 63/2026

OBJET : DESIGNATION DE MONSIEUR JULIEN AGUIN EN TANT QUE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION MISSION EMPLOI INSERTION MELLUN VAL DE SEINE (MEI MVS)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU l'élection du Président de la CAMVS et des membres du bureau communautaire en date du 16 avril 2026 ;

VU les statuts de la Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine (MEI MVS) en date du 17 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la présidence est assurée de droit par un membre de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine désigné après installation du Conseil Communautaire ;

ARRETE

Article unique : **DESIGNE** Monsieur Julien AGUIN, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en tant que Président de l'association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine (MEI MVS).

Fait à Dammarie-les-Lys, le 18/06/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260102-64354-AI-1-1

Acte certifié exécutoire

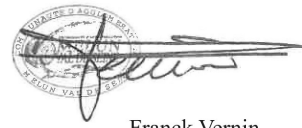
Réception par le préfet : 18/06/2026

Publication ou notification : 18/06/2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Le Président,

A circular official stamp is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text "TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN" and "FRANCK VERNIN". The signature is written in black ink and is slanted upwards to the right.

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.